

**Conseil d'établissement  
Séance du 8 décembre 2020**

Délibération n°6  
**Portant approbation de la campagne d'emplois 2021**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L711-1*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts*

*Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences*

*Vu l'avis favorable du comité technique d'établissement du 27 novembre 2020.*

Considérant que l'affectation des personnels administratifs et enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche (pour les enseignants-chercheurs et les agents ITRF) et par le ministre de l'Éducation nationale (pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et les agents AENES) sur proposition des responsables de ces établissements,

Considérant que la publication des emplois ouverts au recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur, à pourvoir entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2021, incombe à chacun des établissements affectataires de ces emplois,

Considérant que la campagne d'emplois de l'année 2021 a été établie au terme des réunions de dialogue budgétaire avec les composantes et les directions,

Considérant que cette campagne d'emplois est arbitrée notamment en fonction de sa soutenabilité financière et de son adéquation avec le projet de l'établissement,

Considérant qu'il est proposé de procéder à la publication de 42 emplois,

Après en avoir délibéré, le conseil d'établissement décide :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 7

Membres absents et non représentés : 13

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

### Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve la publication de 42 postes dans le cadre de la campagne d'emplois 2021 :

### Ouverture de concours - 9 professeurs des universités en 2021

Date d'effet	Affectation composante	Affectation recherche	Fonctions prévues ou profil	Type	Section
01/09/2021	DROIT	LEJEP	Droit privé	51	01
01/09/2021	DROIT	LEJEP	Droit privé	51	01
Fil de l'eau	CYTech IEG	THEMA	Finance	46-1	06-05
01/09/2021	LEI	Heritage	Civilisation espagnole ou latino-américaine	46-1	14
01/09/2021	CYTech IST	ETIS	Informatique	46-1	27-61
01/09/2021	CYTech IST	L2MGC	Génie civil	46-1	60
01/09/2021	CYTech IST	SATIE	Génie électrique	46-1	63
01/09/2021	INSPE	EMA	Littérature	46-1	70-09-07
Au fil de l'eau	IEP	CESDIP	Sociologie politique	46-3	19

### Ouverture de concours – 8 maîtres de conférences en 2021

Date d'effet	Affectation composante	Affectation recherche	Fonctions prévues ou profil	Type	Section
01/09/2021	LEI	AGORA	Civilisation Amérique Latine XXe et XXIe siècles	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	14
01/09/2021	LEI	AGORA	Civilisation britannique contemporaine	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	11
01/09/2021	LEI	Heritage	Langue et civilisation chinoise contemporaine	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	15
01/09/2021	CYTech IST	LPPI	Chimie	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	33-31
01/09/2021	CYTech IST	Biocis-LCB	Chimie	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	32
01/09/2021	IUT	ETIS	Génie informatique, automatique et traitement du signal informatique	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	27-61
01/09/2021	INSPE	LDAR	Didactique des sciences	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	70-28-67
01/09/2021	INSPE	EMA	Intervention sociale et socio-éducative	26-1 – 2 <sup>ème</sup> Cl	70

## 1 CDI enseignant

<i>Date d'effet</i>	<i>Affectation composante</i>	<i>Fonctions prévues ou profil</i>	<i>Section</i>
<i>01/09/2021</i>	<i>IUT</i>	<i>QHSE</i>	<i>Etat</i>

## BIATSS - Ouverture de 8 concours spécifiques

<i>Corps</i>	<i>BAP</i>	<i>Nature</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Affectation</i>
TECH	J	Gestion administrative	01/09/2021	LEI
ASI	G	Responsable exploitation et maintenance des bâtiments	01/12/2021	Infra – DPI
IGE	G	Responsable prévention des risques	01/12/2021	Infra – DHSE
IGE	E	Administrateur SI	01/12/2021	Infra – DN
IGE	E	Ingénieur pédagogique	01/12/2021	D. Formation – Dhub
IGE	J	Chargé de la gestion financière et comptable	01/12/2021	Agence comptable
IGE	J	Chargé du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation	01/12/2021	D. Pilotage – OVE
Conservateur ou IGR	F	BU	01/09/2021	D. Formation – BU

## BIATSS - Ouvertures de 9 concours généraux

<i>Corps</i>	<i>BAP</i>	<i>Nature</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Affectation</i>
ADJAENES	J	1 adj en gestion administrative	01/09/2021	Suivant lauréat DAF/AC
TECH	J	1 gestionnaire financier et comptable	01/09/2021	Suivant lauréat
TECH	J	2 tech en gestion administrative	01/09/2021	Suivant lauréat
SAENES	J	1 gestion administrative	01/09/2021	Suivant lauréat
ASI	J	2 assistant en gestion administrative	01/09/2021	Suivant lauréat
IGE	J	2 chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel	01/09/2021	Suivant lauréat

Requalification de 7 CDD BIATSS EN 7 CDI

À ces emplois viennent s'ajouter :

12 contrats civiques

30 contrats d'apprentissage (10 contrats existants – 20 recrutements)

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 22 décembre 2020

Publiée le : 22 décembre 2020

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.